

Désinfection - Lutte contre les parasites

E2 - Lutter contre les parasites

Public cible	Parcours CFC (art.32), encadrement services exploitation et commercial
Prérequis	Connaissance des techniques de base du métier Avoir suivi les modules B1 parcours art.32
Durée	1 journée
Horaires	08h00-12h00 / 13h00-17h00
Objectifs	S'initier aux techniques de lutte contre les parasites en associant propreté des locaux et méthodes de traitement. Présenter le cadre légal.
Validation de la formation	Une attestation de suivi de module sera délivrée par l'Ecole Genevoise de la Propreté aux personnes ayant suivi la totalité de la formation.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des nuisibles (biologie, comportement, habitat, reproduction) ➤ Le cadre législatif ➤ Les moyens de lutte ➤ L'hygiène et la désinfection ➤ Aspects préventifs ➤ Limitation de la recolonisation
Méthodes pédagogiques	Approche théorique, mise en situation professionnelle et retours d'expériences. Méthode pédagogique active et participative.
Inscription	<p>Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY ▪ Par email : info@ecoledelaproprete.ch ▪ Sur internet : https://ecoledelaproprete.ch <p>(12 participants maximum)</p>